

Révision du Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

3 Règlement

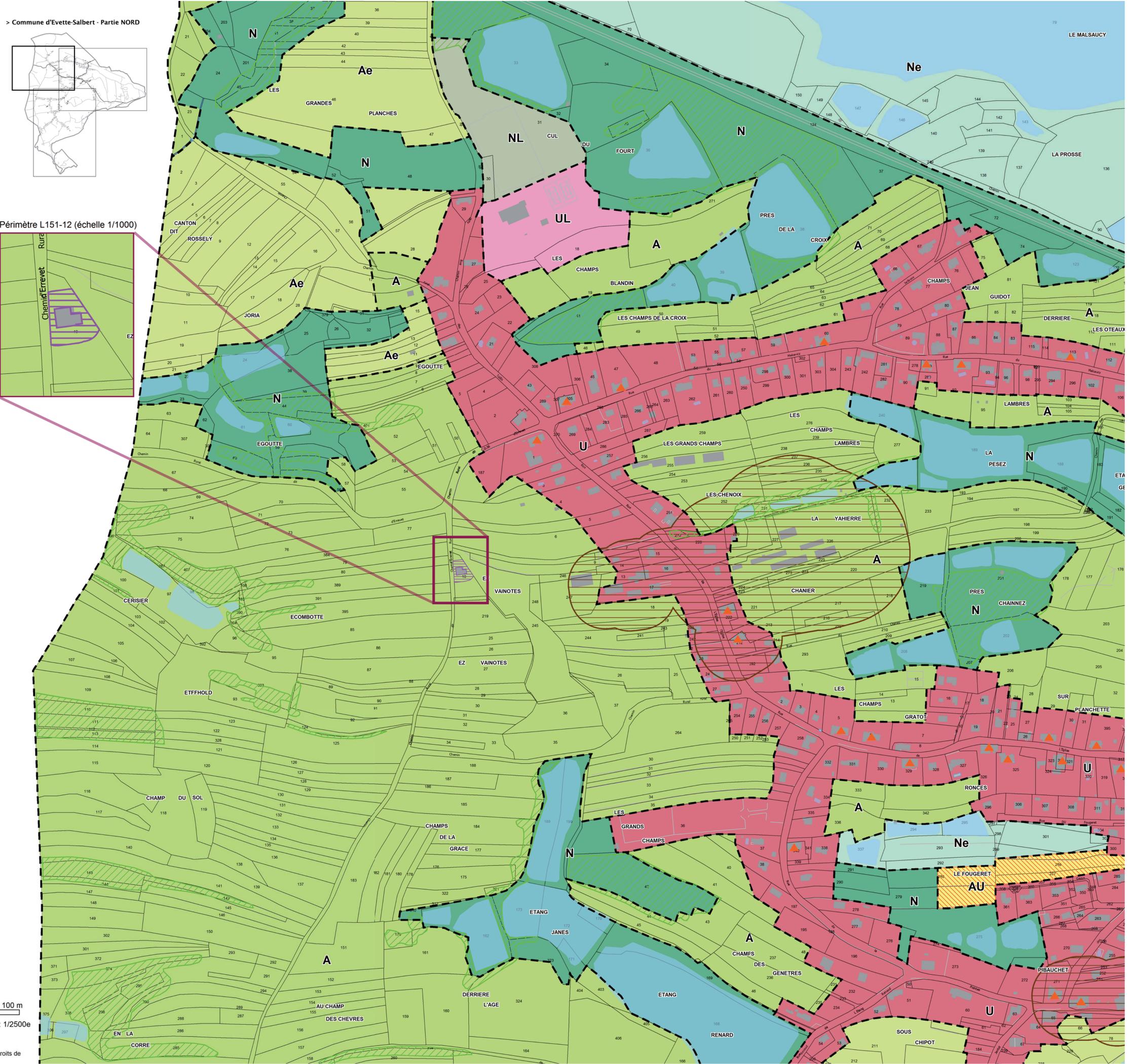
- 3.1. Pièce écrite
- 3.2. Plans de zonage
1/2 500

Préfecture du Terr. de Belfort
- 4 MARS 2019
Service Courrier

Février 2019



Périmètre L151-12 (échelle 1/1000)



Légende

- Limite communale
- - - Limite de zone
- Zones urbaines**
 - U Zone urbaine
 - UL Zone d'équipements et de loisirs
 - ULa Zone liée au site touristique du Malsaucy
- Zones à urbaniser**
 - AU Secteurs urbanisables à court terme :
 - Les champs Peltiers
 - Les Fougerets
 - Les Chenevières
- Zones agricoles**
 - A Espace agricole
 - Ae Espace agricole d'intérêt écologique
 - Ah Secteur de taille et de capacité limitées (L151-13 du Code de l'urbanisme)
- Zones naturelles et forestières**
 - N Espace forestier
 - Ne Espace naturel d'intérêt écologique
 - NL Espace naturel à vocation de loisirs
 - Np Espace naturel à vocation paysagère
- Prescriptions**
 - Corridors écologiques : éléments du paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé (ER)
 - Numéro d'ordre de l'ER
 - Élément patrimonial (L151-19 et R151-41,3° du Code de l'urbanisme)
 - Périmètre de réciprocité (50m)
 - Limitation particulière d'implantation des constructions au titre de l'article L151-12 du Code de l'urbanisme
 - Secteurs "d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectoriels"
 - Atlas des zones inondables du bassin de la Douce

Emplacements réservés

Référence au plan de zonage	Intitulé	Bénéficiaire	Superficie
1	Accès à la zone AU des Champs Peltiers	Commune	108 m ²
2	Aire de stationnement	Département	1650 m ²

